



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

subventions de l'ANAH

Question écrite n° 79869

Texte de la question

M. Serge Bardy attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les aides accordées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Il apparaît que des opérateurs qui mettent en place ces opérations ne peuvent assurer les nombreuses demandes de subvention, privilégiant depuis juillet 2014 les foyers dits « très modestes ». En Maine-et-Loire, des dossiers ont ainsi d'abord été proposés comme éligibles par les délégations, provoquant le déclenchement de travaux par les propriétaires, avant d'être rejetés par les services du Conseil général quelques semaines plus tard, notamment du fait d'un afflux considérable de demandes. Aussi, il lui demande si elle entend prendre des mesures pour que les propriétaires puissent, *via* les délégations, avoir une confirmation écrite du montant de la subvention à laquelle ils peuvent prétendre, avant d'entamer tout démarrage de travaux d'amélioration de l'habitat et d'économies d'énergie.

Données clés

Auteur : [M. Serge Bardy](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79869

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3742

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)